



## PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023 – 20H30

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 29/06/2023

**Quorum :** 8

**Présents :** M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mme. Elodie MARION ; Mariane MASSON ; M. Yves MAHY ; M. Maurice PETRE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAYOLLE

**Absents excusés :** Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Mme Noémie VILLARD

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 8 juin 2023
- Mise en place de la nomenclature M57 en comptabilité
- Mise en place du RIFSEEP
- Convention territoriale globale de services aux familles à passer avec la CCMDL et la CAF et la MSA
- Rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC SIMA COISE
- Vœux de soutien aux missions locales
- Demande de subvention à la Région pour la rénovation de l'Eglise
- Point sur le projet de rénovation de l'Eglise
- Retour sur l'expertise de l'assurance des anciens vestiaires
- Point sur les travaux des vestiaires
- Assainissement Lotissement « Les maisons du Lavoir »
- Questions Diverses :
  - Point commissions communales
    - Commission bâtiments
    - Commission voirie
    - Ecole
  - Point commissions CCMDL
    - Ordures ménagères
    - Autres questions diverses

---

Avant de débiter la séance, les membres du conseil municipal se sont retrouvés pour une visite de l'exploitation de M. Florian THIZY, installé en maraichage sur Duerne depuis novembre 2020. L'occasion pour l'agriculteur d'expliquer les contraintes du métier et de faire partager sa passion. Merci à lui pour toutes ces explications.

- APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/06/2023 :** M. le Maire après avoir résumé les points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire demande aux conseillers d'approuver le précédent procès-verbal de séance, ce qu'ils acceptent à l'unanimité

- MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 EN COMPTABILITE**

Depuis le 1er janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M14. Une nouvelle norme comptable doit être mise en place en remplacement.

Cette nouvelle norme comptable, la M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général, budget annexe et CCAS sous réserve de la décision concordante du conseil d'administration.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues,
- Un pré-requis pour présenter un compte financier unique,
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information de lecture des comptes.

Il est fortement recommandé pour les collectivités de passer au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er Janvier 2024, et ce, afin de bénéficier d'un accompagnement du service des Finances publiques de Givors.

La commune de Duerne décide donc à l'unanimité de passer au référentiel M57 développé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire avait déjà évoqué la volonté de mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire de la fonction publique) pour les différents agents afin de valoriser leur implication au sein de la commune.

Après un avis favorable du comité technique du centre de gestion, il convient de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en place le RIFSEEP.

#### **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES A PASSER AVEC LA CCMDL, LA CAF ET LA MSA**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour de missions essentielles d'aides et d'accompagnement des familles, de la fonction parentale. Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire, de la CCMDL.

Afin d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), introduit une nouvelle convention pour 5 ans (2023/2027) : la Convention Territoriale Globale (CTG)

Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Un travail préalable de diagnostic global des réalités et besoins du territoire a été élaboré et a permis de définir des priorités d'actions applicables à compter de l'année 2023

Il est proposé d'approuver la convention à passer avec la CAF du Rhône et d'autoriser le maire à la signer.

#### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SPANC SIMA COISE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le SPANC SIMA Coise est en charge de l'assainissement non collectif sur le secteur.

IL présente le rapport sur le prix et la qualité du service qui doit être approuvé avant la fin de l'année.

Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

#### **VŒU DE SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle la mission des missions locales.

Le réseau « Mission locale » s'inquiète du projet « France travail ». Si ce projet vise à mieux accompagner l'ensemble des personnes dépourvues d'emploi et les entreprises qui peinent à recruter, mais il s'inquiète du risque de régression du service d'insertion des jeunes.

Les missions locales font plusieurs propositions :

- Garantir une place et un rôle décisif pour les élus du bloc communal

- Refuser le projet d'algorithme d'orientation en cours de discussion,
- Conférer au réseau des Missions Locales de rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail »
- Préserver l'autonomie du réseau des Missions locales dans sa stratégie partenariale

Le conseil municipal soutient les propositions du réseau des « Missions locales » dans le débat en cours sur « France Travail ».

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE ET POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune vient de recevoir l'accord de subvention DETR d'un montant de 194 840€ pour les travaux de rénovation de l'Eglise

La commune a encore la possibilité de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter également la Région pour ce projet.

La commune lancera le marché de recrutement des entreprises après avoir déposé ce dossier d'aide ;

En parallèle, la commune a demandé un devis pour les peintures des plafonds et en option pour les murs.

#### **RETOUR SUR L'EXPERTISE DE L'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DES ANCIENS VESTIAIRES**

Monsieur le Maire, accompagné des représentants des différentes associations utilisant les vestiaires, a rencontré les experts des différentes assurances (commune et mis en cause) afin de déterminer la hauteur du préjudice. A ce jour, rien n'est encore fixé et une prochaine rencontre est prévue fin juillet.

Actuellement, il n'est encore pas possible d'écrouler les vestiaires.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX DES VESTIAIRES**

Les travaux n'avancent pas aussi vite que prévu. La chape doit être coulée début août.

Les carreaux ont été choisis. Le choix implique un surcoût de 908€ HT. Il convient donc de signer un avenant de ce montant avec l'entreprise SELIFIDA. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **RESEAU ASSAINISSEMENT POUR LE LOTISSEMENT « LES MAISONS DU LAVOIR » ET POUR LES VESTIAIRES**

Un nouveau tracé a été effectué pour le réseau d'assainissement du lotissement « Les maisons du lavoir » et les vestiaires. Tous les propriétaires sont d'accord. L'appel d'offre a été lancé pour que les travaux puissent se faire à la rentrée.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Points sur les commissions communales :

- Commission bâtiment :

- La VMC de la micro-crèche est en panne. Il faut demander plusieurs devis pour la remplacer.
- Style Maitrise a réalisé de plans de réaménagement de la salle associative. Le tout est joli mais il faut réaliser une cuisine plus simple et moins chère.
- Le SYDER a effectué des études pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la boulangerie et sur le bâtiment des anciens garages « Venet ». Pour la boulangerie, cela ne serait pas rentable. En revanche pour le bâtiment des anciens garages, nous pouvons mettre la toiture à disposition du SYDER pendant 20 ans et ils s'occupent de tout. Avant de rendre une réponse, il faut analyser plus en détaille la proposition.
- Salle des fêtes : lors des fortes pluies, de l'eau s'infiltrer dans la salle des fêtes. Il convient de faire réparer cela dans le cadre de la décennale.

- Commission Voirie :

- Un aménagement à l'entrée du village est prévu sur la route de St Martin, avec un passage piéton avec un « refuge à piétons » au centre de la route, pour faire ralentir et permettre aux piétons de s'arrêter au milieu s'ils n'ont pas le temps de traverser. La commune attend le retour du Département du Rhône à ce sujet.
- Route de la Chapelle, des plots seront installés en essais pour faire ralentir les voitures et pour voir quel serait la meilleure solution pour les riverains.

- Route de Bordeaux. Il serait bien de mettre un alternat en bas du village.
- L'Ecole :
  - l'OGEC ne trouve pas de bénévole pour s'occuper de la saisie comptable de l'association. La mairie se chargera de cette saisie comptable à partir de la rentrée.
  - Il faudra réévaluer la subvention attribuée à la rentrée.
- En 2024 aura lieu la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du crash de l'avion des américains. Il faudra prévoir de créer une commission qui sera en charge d'organiser cette commémoration.
- Plusieurs élus font remonter des problèmes de vandalisme sur le parking en bas du village. Monsieur le Maire fera remonter cela à la gendarmerie pour qu'il fasse des patrouilles plus souvent.
- Commission CCMDL :
  - Economie : Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement de la zone plat Paris avec les parcelles de terrain restantes
  - OM : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter d'octobre, il sera nécessaire d'avoir un badge pour accéder à la déchetterie. Ce badge est mis en place pour contrôler les personnes accédant à la déchetterie et non pour faire payer l'accès. Il convient d'en faire la demande par internet (voir le flyer joint à la redevance ordures ménagères de 2023).
  
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 7 septembre 2023**

Fin de séance à 23h40.

Affiché en Mairie le 14/09/2023

Le Maire,  
**Benoit VERNAISON**